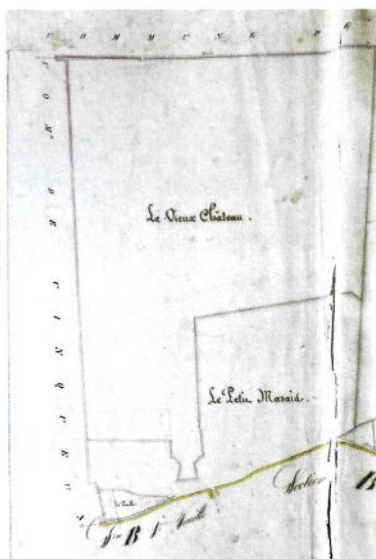


Gros Plan sur...



Monceaux : le pourquoi du lieu-dit « le Vieux Château » 2021

Pour faire suite à notre article dans le Monceaux Actus de Mars dernier, nous vous proposons ici un peu d'histoire sur notre village et ses marais avec le concours de **Claude CWIKLINSKI**, Président de l'association AMSA (Amis des Marais de Sacy et Alentours).



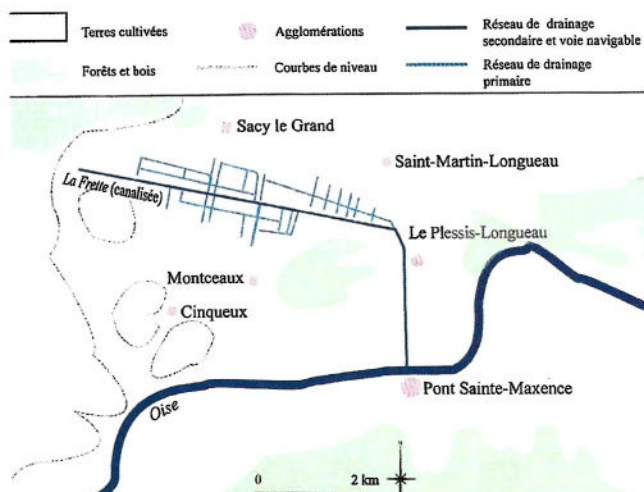
L'extrait du cadastre napoléonien (1832) de la commune de Monceaux signale, au nord-ouest du territoire, un lieu-dit dénommé « Le Vieux Château ». Presque deux siècles après, le cadastre actuel conserve la trace parcellaire et le nom de ce lieu-dit. Oui, il y a bien eu un château !

A la fin du XVI^{ème} siècle, Henri IV souhaite relever le pays exsangue après 40 années de guerre de religions et décide de rendre cultivables tous les marais de France qui n'ont pas un intérêt stratégique.

Les édits de 1599 et 1607 mettent en place la procédure : les finances de la France étant à sec, la concession est accordée au sieur Bradley et compagnie (ingénieurs hollandais) du droit d'entreprendre à leurs frais le dessèchement de tous les marais du royaume. En dédommagement des travaux à faire, le concessionnaire était déclaré propriétaire incommutable, franc de tout droit d'impôt et à perpétuité, de la moitié des terres asséchées.

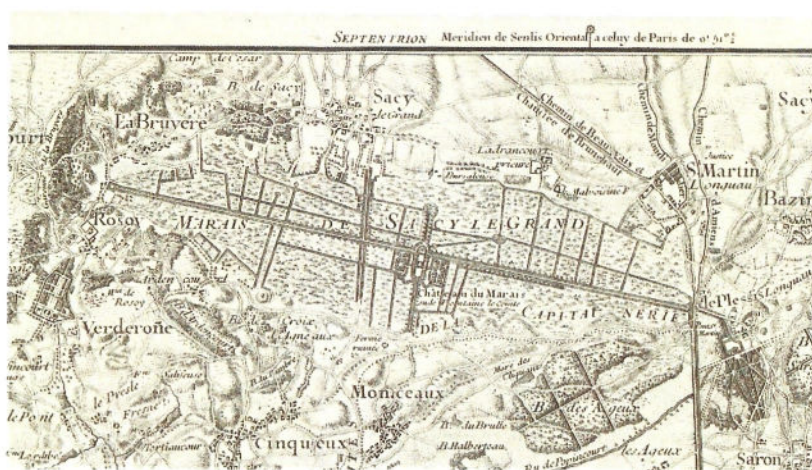


Sur le Marais de Sacy, les choses ne se passent pas toujours bien avec les paroisses riveraines qui possèdent des parcelles de marais, souvent en indivis. Elles passent néanmoins, chacune individuellement, contrat avec les opérateurs. C'est le cas en 1624 pour la paroisse de Sacy-le-Grand et en 1625 pour la paroisse de Brenouille (rappelons que Monceaux n'était alors qu'un hameau de Brenouille).



Toujours est-il que les techniciens hollandais assèchent peu à peu le Marais en creusant un canal de l'extrémité Ouest du Marais à l'extrémité Est. Ils le complètent par un exutoire également canalisé, débouchant sur l'Oise à Pont-Sainte-Maxence. Ce dispositif existe toujours aujourd'hui : la Frette. Au sein du Marais, un réseau hydraulique permettait, via des fossés ou des réseaux de fossés, de faire couler l'eau vers le canal central.

Les derniers propriétaires hollandais ont quitté les lieux après la révocation de l'édit de Nantes en 1687. Des nobles, mais aussi des notables, se sont redistribués leurs terres.

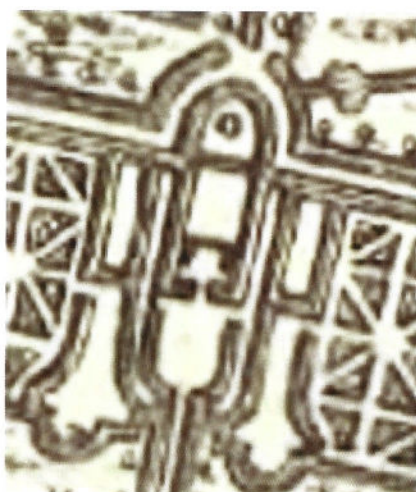


C'est en 1719 que Jean-Jacques Coustard, conseiller au Parlement de Paris ayant acheté la châtellerie de Sacy le Grand, fit construire au milieu du marais un château considérable, entouré d'avenues, de jardins et de canaux, dit de Fontaine-le-Comte.

A sa mort, le marquis Pierre-Charles de Villette acheta le bien en 1755, fit démolir l'édifice du marais et transporter ses matériaux à Villette où, avec d'autres pierres venant du château de Verneuil-sur-Oise (Verneuil-en-Halatte aujourd'hui), il réalisa la propriété qui porta son nom.

En 1798, lors du partage du Marais de Sacy entre les communes riveraines, la partie du domaine du Château située au sud de la Frette s'est retrouvée sur le territoire de la commune de Monceaux. La partie nord a été attribuée au territoire de la commune de Sacy-le-Grand.

Une grande partie des ruines de l'édifice du château et du parc situées au sud de la Frette devinrent de ce fait moncéennes. Elles étaient encore visibles au milieu du XXème siècle.



L'ensemble du domaine ayant porté le château et son parc – en quelque sorte une grande partie du cœur du Marais de Sacy - a toujours, depuis 1719, appartenu à des propriétaires privés. C'est toujours le cas aujourd'hui.